

Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2016 à 20h30.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEBEE

Absent excusé : M. Alfred DUTERTRE procuration donnée à M. Denis BANNIER

1. SDE 35 – syndicat d'électrification

Le rapport annuel du SDE35 est présenté par M le Maire.
Un bilan de l'éclairage électrique à Coësmes a été réalisé.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

2. Assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est présenté par M le Maire.
Le volume facturé a augmenté de 11% entre 2014 et 2015.

Entre janvier 2014 et janvier 2015 les parts fixes et variables pour l'assainissement collectif n'ont pas augmenté.

La part de l'exploitant a augmenté de 4,98%, le syndicat mixte a augmenté sa part de 6%.
Ce rapport est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

Il est proposé de maintenir les parts fixes et proportionnelles au même montant que l'an passé.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

3. ESPACIL

ESPACIL va réhabiliter les locaux rue du puits et le Clos Paisible et vont souscrire deux emprunts d'environ 83000 € 320000 €. ESPACIL demande une garantie d'emprunt auprès de la commune.
Une vérification va être effectuée auprès de la Trésorerie pour regarder la faisabilité, compte-tenu des garanties déjà accordées.

Il est proposé de donner un accord de principe dans l'attente de ces éléments.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

4. Elus

Il est nécessaire de désigner un représentant au SIVU du centre de secours du Pas.
M. Laurent CHERRUAULT se propose comme titulaire et M. Luc GALLARD comme suppléant.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le maire informe qu'il est proposé de déléguer à M Dominique HERRAULT les fonctions habituelles d'un adjoint hormis les fonctions et la signature des documents en lien avec le personnel communal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Mur d'escalade

Un avenant au marché de construction de la SAE est nécessaire concernant les prises pour un montant de 5 887.83 € HT de plus-value, des EPI (équipement d'escalade) pour 2 292.71 € HT et un déplacement d'un but de hand.

L'avenant N°1 et les devis sont acceptés par 10 voix pour et 3 abstentions.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

